

Réunion du Conseil Municipal du 24 février 2022

Le vingt-quatre du mois de février deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : GUILLARME Christophe, Maire, PALMIER Mireille, MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie (absente pour les délibérations 2202001 et 2202002), PONCET Edouard, adjoints, BAYARD Joëlle, BORDET Gérard, DUBOIS Dominique, FAJWISIEWICZ Olivier, GRANGE Lorène, SESSIECQ Philippe, GERARD Christophe

Absents excusés : Fabienne ETAIX, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON, Michelle CHIRAT donne procuration à Mireille PALMIER

Secrétaire de séance : Lorène GRANGE

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Maire propose de mettre à l'ordre du jour la délibération suivante : Remboursement de l'avance du budget principal vers le budget cimetière paysager. Le conseil donne son accord.

CREATION BUDGET ANNEXE « CIMETIERE PAYSAGER » – Délibération 2202001

Monsieur le Maire propose la création d'un budget annexe « Cimetière paysager » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

APPROBATION DE L'OPTION A LA TVA POUR LE BUDGET ANNEXE « CIMETIERE PAYSAGER » – Délibération 2202002

Monsieur le Maire explicite aux membres du Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du cimetière paysager, en raison de la vente de caveaux.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT – Délibérations 2202003-2202004-2202005

PRINCIPAL	Report 2020	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	538 172,48	586 673,16	840 172,60	791 671,92
Investissement	-14 507,71	222 785,24	218 923,88	-18 369,07
Résultat 2021				773 302,85

ASSAINISSEMENT	Report 2020	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	35 709,50	98 756,38	114 605,86	51 558,98
Investissement	195 897,77	22 679,02	58 180,66	231 399,41
Résultat 2021				282 958,39

COMMERCE	Report 2020	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	1 445,64	4 975,43	10 779,96	7 250,17
Investissement	-131,62	16 172,56	25 006,34	8 702,16
Résultat 2021				15 952,33

Les comptes administratifs présentés par Mireille PALMIER sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat :

- Budget principal : 118 369.07 € au 001 (Déficit d'investissement reporté), 753 302.858 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 38 369.07 € au 1068 (recette d'investissement)
- Budget assainissement : 231 399.41 € au 001 (excédent d'investissement reporté) et 51 558.98 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- Budget commerce : 8 702.16 € au 001 (Excédent d'investissement reporté), 7 250.17 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable n'appellent ni observations ni réserves. Ils sont approuvés à l'unanimité.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DES BUDGETS 2022 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET RESTAURANT – BUDGET CIMETIERE PAYSAGER

Après présentation des différents chapitres, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets qui s'équilibrent pour les montants suivants :

- Principal : 2 614 943 €
 - ✚ Fonctionnement : 1 550 562 €
 - ✚ Investissement : 1 064 381 €
- Assainissement : 464 569 €
 - ✚ Fonctionnement : 188 569 €
 - ✚ Investissement : 276 000 €
- Commerce : 32 900 €
 - ✚ Fonctionnement : 17 250 €
 - ✚ Investissement : 15 650 €
- Cimetière paysager : 315 000 €
 - ✚ Fonctionnement : 0 €
 - ✚ Investissement : 315 000 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'EMPLOYE TECHNIQUE POLYVALENT A TEMPS NON COMPLET – Délibération 2202006

Monsieur le Maire expose que le contrat saisonnier de Nicolas POTHIER ne peut pas être renouvelé. Il propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent pour l'entretien des voiries, espaces verts, bâtiments, stations de traitement des eaux usées, à temps non complet (7 heures par semaine), à compter du 1^{er} avril 2022

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

APPLICATION DES 1607 HEURES – Délibération 2202007

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'aucun régime dérogatoire n'a été mis en place dans la commune de Civens,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la durée annuelle du travail de la manière suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

ANTENNE ROC42 – Délibération 2202008

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit destiné aux objets connectés (ROC42),

Monsieur le Maire propose l'implantation d'un équipement technique dans le clocher de l'église qui sera financée par le SIEL. Les conditions d'hébergement des équipements seront fixées par convention.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

MOTION EN FAVEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ – Délibération 2202009

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver une motion commune proposée par les conseils communautaires de Loire-Forez agglomération et Forez-Est en faveur du Centre Hospitalier du Forez.

Décision du conseil municipal

POUR : 2	CONTRE : 0	ABSTENTION : 12	NPPAV : 0
----------	------------	-----------------	-----------

DEMANDE DE SUBVENTION DETR Cimetière paysager – Délibération 2202010

Monsieur le Maire présente l'estimation financière transmise par le cabinet Réalités pour le projet d'aménagement d'un cimetière paysager. Il propose de valider le devis Réalités et de solliciter auprès de la Sous-préfecture une subvention au titre de la DETR :

- Honoraires (Réalités) : 17 500.00 € HT
- Travaux : 265 461.00 € HT

Enveloppe globale : 282 961 € HT

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

DEMANDE DE SUBVENTION Département Cimetière paysager – Délibération 2202011

Monsieur le Maire rappelle l'estimation financière de 282 961 € pour l'aménagement du cimetière paysager et propose de solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention :

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – Délibération 2202012

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et informe l'assemblée qu'il est en droit d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, en attendant que le budget 2022 soit rendu exécutoire. Afin de régler la facture du cabinet Réalités, il est proposé d'approuver la somme de 600 € au chapitre 20.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

REMBOURSEMENT AVANCE BUDGET PRINCIPAL – BUDGET CIMETIERE PAYSAGER – Délibération 2202013

Monsieur le Maire rappelle qu'une avance de 315 000 € du budget principal vers le budget cimetière paysager a été validée lors du vote des budgets primitifs 2022. Il convient de fixer les modalités de remboursement de cette avance :

Les recettes des concessions funéraires devront permettre un remboursement en cinq ans de cette somme, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

LAUREAT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESIDENCE SENIORS – Délibération 2202014

Monsieur le Maire propose de valider la décision du jury qui s'est réuni le 14 février 2022 et retenir le lauréat suivant :

- **PROJET A** : Groupement « Manufacture de l'ordinaire » 36 T rue de la citadelle- 01000 Bourg-en-Bresse

Et de ne pas retenir les projets B et C, Bruhat-Bouchaudy et Pile Architecture.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

QUESTIONS DIVERSES :

- **Restaurant** : Arrivée d'une nouvelle serveuse en mars. Monsieur Navez va remplacer les chaises de la salle du restaurant.
- **Désignation des assesseurs pour les élections :**
Les plannings seront transmis dans les prochains jours. Rappel des dates et horaires :
Election présidentielle : 8h à 19h les 10 et 24 avril
Elections législatives : 8h à 18h les 12 et 19 juin

TOUR DE TABLE :

- Dominique DUBOIS
 - Mutuelle Loire Forez : 56 familles soit 89 civensois ont adhéré pour l'année 2022
 - Etat d'avancement du PA BASAY : Vient d'être accordé, après avis favorable du service instruction
- Philippe SESSIECQ
 - Voir l'emplacement du marché lorsque la résidence sera construite (suppression de places de stationnement)
- Gérard BORDET :
 - Comité syndical du SIEL le 7 février 2022
 - Sécurité rue du Palais : remarques de riverains concernant la circulation des trottinettes et coureurs en dehors du chemin en gore.
- Olivier FAJWISIEWICZ
 - Problème de sécurité du bus scolaire route de Salvizinet résolu
 - Salle de sport : robinets cassés
- Edouard PONCET :
 - Voirie rue du Palais/coursière de Pouilly (entre passage à niveau et Pouilly) : Les voies de garage seront réalisées en mars par l'entreprise Naulin. Le programme de goudronnage va débuter avant le 15 avril
 - Réunion de la commission voirie à fixer pour les fossés et programme voirie 2023
- Fabien MARTINON
 - MJC : Les $\frac{3}{4}$ des membres du bureau vont démissionner. La commune est membre de droit. Elle fera le relais, avec l'Association Départementale des MJC, pour un appel aux bénévoles afin de constituer une nouvelle équipe avec un nouveau projet (Moyens de communication habituels : illiwap, lettre d'information et journal).
Dans le cas où une nouvelle équipe ne serait pas constituée au 30 juin, l'association de la MJC sera dissoute.
 - Urbanisme : les vérifications des constructions ont été faites. Il restait une problématique d'entrée bateau dans le lotissement « Les Mésanges II » qui est en cours de résolution.
 - Lotissement du Sulky : A leur demande, une rencontre s'est tenue avec les membres de l'Association syndicale. Des problèmes de voisinage ont été évoqués. La réunion s'est très bien passée.

- Poteaux et barrière installés devant la boulangerie
- Bricomarché : fin des travaux, cheminement piéton existant, reste la clôture à faire. Les poids lourds sortent désormais par le rond-point
- Résidence séniors :
 - Micro-crèche : Contact avec l'AFR
 - Relance d'ELEA
- Nathalie BLANCHARD
 - Réunion du CCAS le 1^{er} février : Augmentation du nombre de bénéficiaires d'ici 2026. Il a été décidé de conserver le colis et l'animation de Noël. Le repas de printemps sera annulé pour respecter les crédits budgétaires alloués au CCAS. D'autres manifestations pourront éventuellement être organisées selon le coût.
 - Grille vers le passage à niveau à Charbonnel. L'enrobé est parti et l'eau stagne
 - Commémoration 19 mars à 11h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05
Prochain conseil le lundi 28 mars.